

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORREZE  
COMMUNE DE MEYMAC**

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

VU la délibération en date du 25 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

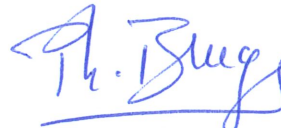
**DECISION N°2026-01-02**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :**

Il y a nécessité d'approuver une décision pour créer une piste d'athlétisme autour du stade. La mission est confiée à l'entreprise SPIE BATIGNOLLES MALET Les Escrozes à BRIVE, au prix de 25.536,00 € HT soit 30.643,20 € TTC.

Meymac, le 19 Janvier 2026

**Le Maire de Meymac,**



**Philippe BRUGERE**



Accusé de réception en préfecture  
019-211913603-20260119-2026-01-02-AI  
Date de télétransmission : 21/01/2026  
Date de réception préfecture : 21/01/2026